



## Congés payés 15 ensemble avec conjoint

Par **kike\_313**, le **15/03/2014** à **19:58**

Bonjour

je voudrais savoir s'il y a un texte de loi ou accord interne qui dise que on peut avoir droit a des congés payés au même temps que sa compagne pendant 15 jours consécutifs.  
Dans un deuxième temps je voudrais savoir aussi, ma compagne travail comme institutrice, puis je prendre mes vacances en prioritaire quand elle est en vacances(scolaires)?

merci de vos réponses

a très vite

Par **P.M.**, le **16/03/2014** à **09:56**

Bonjour,

On ne peut pas savoir s'il y a un accord interne à l'entreprise, évidemment, autrement, les dates des congés payés sont fixées suivant les dispositions de l'[art. L3141-14 du Code du travail](#) :

[citation]A l'intérieur de la période des congés et à moins que l'ordre des départs ne résulte des stipulations des conventions ou accords collectifs de travail ou des usages, cet ordre est fixé par l'employeur après avis, le cas échéant, des délégués du personnel.

Pour fixer l'ordre des départs, l'employeur tient compte :

**1° De la situation de famille des bénéficiaires, notamment des possibilités de congé, dans le secteur privé ou la fonction publique, du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;**

2° De la durée de leurs services chez l'employeur ;

3° Le cas échéant, de leur activité chez un ou plusieurs autres employeurs.[/citation]